

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I-4503

présenté par

M. Chailloux, M. Le Gayic, Mme Reid Arbelot, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

I. – Le titre premier de la première partie du livre premier du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Au IX de l'article 199 *undecies* C, l'année : « 2025 » est remplacée par l'année « 2029 » ;

2° Au cinquième alinéa de l'article 217 *duodecies*, les deux occurrences de l'année : « 2021 » sont remplacées par l'année « 2029 » ;

3° Au A du X de l'article 244 *quater* Y, l'année : « 2025 » est remplacée par l'année « 2029 ».

II. – Les dispositions du 1° et 2° du I entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Les dispositions 3° du I entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

III. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

IV. – Le I n'est applicable qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'inscrit en continuité d'un amendement déposé par le groupe GDR sur le PLF de l'année 2023 et vise à prolonger les l'aide fiscale pour les investissements en Outre-mer.

Le terme actuel de cette défiscalisation, fixé à 2025, semble proche et n'offre pas une visibilité suffisante aux investisseurs.

Cet amendement propose de proroger d'ores et déjà le dispositif jusqu'au 31 décembre 2029 (soit une prorogation de 2026 à 2029), afin d'offrir un cadre juridique et fiscal stable aux promoteurs de projets.

Cet prorogation semble d'autant plus justifiée que la commission européenne a d'ores et déjà donné la possibilité de prolonger ce dispositif d'aide au moins jusque 2027